

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 19 JANVIER 2017 A 18H00

L'an deux mille dix-sept et le 19 janvier à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - S. FEVRIER - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSE : B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.
- 2/ Imputation des dépenses du secteur public local.
- 3/ Convention d'assistance technique Assainissement avec le Département de l'Hérault.
- 4/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2015.
- 5/ Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal pour l'exercice 2016.
- 6/ Questions diverses.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Madame Aurore LAMBERT, conseillère municipale. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir liquider les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux chapitres 21 et 23 du budget primitif 2016 à savoir :

Pour le budget communal : $564\,116 / 4 = 141\,029$ €

Pour le budget du service eau et assainissement : $169\,377 / 4 = 42\,344$ €

Elle demande donc au Conseil de l'autoriser à mandater lesdites dépenses dans la limite des crédits susmentionnés.

Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

2/ Imputation des dépenses du secteur public local

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la circulaire préfectorale du 27 décembre 2001, relative à l'imputation des dépenses du secteur public local et en particulier au seuil en dessous duquel les biens meubles ne peuvent être considérés comme valeur immobilisée. Elle propose que les biens meubles dont la valeur est inférieure à 500 € TTC ne fassent pas l'objet d'une délibération spécifique.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3/ Convention d'assistance technique Assainissement avec le Département de l'Hérault.

Madame le Maire propose de reconduire la convention d'assistance technique à l'assainissement collectif avec le Département de l'Hérault.

Cette mission pourra comprendre notamment :

- l'assistance pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées, de traitement des boues et pour le suivi de ceux-ci,
- la mise en place, la validation et l'exploitation des résultats du diagnostic pour assurer une meilleure performance des ouvrages (auto-surveillance),
- l'assistance à la programmation des travaux (y compris l'assistance à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement),
- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement (RPQS),

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconduite tacitement par deux fois, pour un montant de 0.80 € par habitant soit 904.80 € pour l'année 2017.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2015.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. En ce qui nous concerne, il s'agit de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Ces rapports doivent être rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Madame le Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif, exercice 2015.

Le conseil municipal accepte cette validation à l'unanimité.

Au vu de ce document, Monsieur BITTER propose de créer une commission de l'eau et de l'assainissement afin d'améliorer ce service par l'analyse des données recueillies. Le Conseil valide sa proposition à l'unanimité. Ainsi la commission de l'eau et de l'assainissement sera composée des membres suivants :

Président : Christian BITTER

Membres : Denis DOMENECH, Nicole VINUELAS, Julien TABELLION, Monique DEMBELE, Jean-Paul MARTY, Jean-Louis CONSUL, Sylvain FEVRIER.

5/ Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Le conseil Municipal doit se prononcer, afin de demander le concours du receveur municipal dans le but d'assurer des prestations de conseil, pour accorder une indemnité de conseil pour l'exercice 2016 au taux de 100%. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Nicole Barthe, receveur municipal, pour un montant de 450.85 €.

Madame le Maire demande d'approuver cette indemnité. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

6/ Questions diverses :

Décision validant le choix d'attribution de l'accord-cadre de fourniture de bureau : la commission « marché » du groupement de commande de la communauté de communes Sud-Hérault a décidé d'attribuer l'accord-cadre de fourniture de bureau à la société LACOSTE. Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte d'engagement correspondant. Le Conseil valide sa demande à l'unanimité.

Décision validant le choix d'attribution de l'accord-cadre de fourniture de produits et matériels d'entretien : la commission « marché » du groupement de commande de la communauté de communes Sud-Hérault a décidé d'attribuer l'accord-cadre de fourniture de produits et matériel d'entretien à la société NICOLAS ENTRETIEN. Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte d'engagement correspondant. Le Conseil valide sa demande à l'unanimité.

Visite de Madame LAGANA, société ENEDIS : Madame le Maire fait part au Conseil de la visite de Madame LAGANA, interlocuteur privilégié, société ENEDIS, le 24/01/2017 prochain à 10 h suite aux coupures fréquentes d'électricité que subit la commune et à la pétition qui a recueillie plus de 200 signatures.

Nettoyage de la source : Madame le Maire informe le Conseil que le nettoyage de la source par la société ANTEA aura lieu le 31 janvier et le 1^{er} février prochain.

Agence Postale Communale : M. DOMENECH fait un récapitulatif des travaux relatifs à l'aménagement de l'Agence Postale Communale et des bureaux du Maire et des Adjointes au 1^{er} étage de la mairie ainsi que du coût engendré par ces travaux. La Poste participe financièrement à l'aménagement de l'APC mais pas à l'aménagement de l'étage. Madame le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la réserve parlementaire afin de nous aider à financer l'aménagement des bureaux du 1^{er} étage. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Contrats Assurance : M. BITTER a reçu la compagnie d'assurances SMACL afin de renégocier tous les contrats. Cette démarche n'avait pas été entreprise depuis une dizaine d'année. La commune réalisera ainsi cette année une économie d'environ 7 000 € sur l'ensemble des contrats.

Assainissement non collectif du restaurant Le Terminus : M. BITTER a demandé au cabinet d'études Horizon Ingénierie d'établir un cahier des charges pour la réfection de l'assainissement du restaurant Le Terminus. Ce cahier des charges a ensuite été soumis à trois entreprises pour la réalisation d'un devis. A ce jour, une seule entreprise a répondu. Elle propose la réalisation d'une micro station, ce qui réduirait de 2/3 le champ d'épandage. Nous sommes dans l'attente des deux autres devis.

Corbillard : M. BITTER précise que les vitres actuelles du corbillard ne sont pas conformes. Il faudrait remplacer les six vitres en plexiglass par des vitres feuilletées. Un devis a été établi par une entreprise de Millau pour un montant de 3 300 €.

Irrigation des parcelles agricoles : Une réunion a eu lieu le 13 janvier 2017 en présence de M. DESFONTAINES, de la société Bas Rhône Languedoc, pour le projet d'irrigation des parcelles agricoles. Il est à déplorer que les représentants de la cave coopérative n'aient pas assisté à cette réunion.

CRUZY CAT 34 : Une association s'est créée sur la commune pour assurer l'identification et la protection des chats errants et lutter contre la surpopulation féline en pratiquant la stérilisation et la castration. Elle souhaiterait pouvoir disposer d'un local pour recueillir les chats après stérilisation et leur prodiguer les soins nécessaires. Madame le Maire propose un local vacant derrière l'église.

Madame le Maire convie les membres du Conseil Municipal à assister aux réunions suivantes :

- le 27/01/2017 à Thézan-les-Béziers : colloque sur la prise de compétence « eau et assainissement » par les communautés de communes.
- le 02/02/2017 à Puisserguier : serment d'Assas.

A 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,

